CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31/08/2023

Ouverture de la séance à 20h42

- **Présents** : Mme Rachel JACQUEMAIN, M. Christian BENOIT, M. Christophe RAVEL, Mme Corinne BORNE, Mme Patricia BORNAND, M. Patrice LORET, M. Pascal COLARD, M. Jean-Luc NOWAK, M. Serge LECOMTE, M. Clément AYMONIER

- **Pouvoirs** :

  - Mme Josiane OGOR (pour procuration à M. Christian BENOIT)
  - Mme Dorothée LAVAUX (pour procuration à M. Christophe RAVEL)
  - M. Henri BERMOND (pour procuration à Mme Rachel JACQUEMAIN)
  - Mme Samira OBERSON (pour procuration à M. Serge LECOMTE)
  - Mme Delphine NIZZI (pour procuration à Mme Corinne BORNE)
  - Mme Joëlle LELIEVRE (pour procuration à M. Clément AYMONIER)
  - M. Nicolas BOUSQUET (pour procuration à Mme Patricia BORNAND)

- **Absents excusés** : M. Jim TAILLARD et M. Eridan SKANA

- **Secrétaire** : M. Clément AYMONIER

- **Convocation** : le 08 août 2023

******

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2023

Madame la 1ière adjointe, Rachel JACQUEMAIN, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 22/06/2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

2) – Budget Culture et animation : Modifications

Madame la 1ière adjointe donne la parole à Monsieur Christian BENOIT, 2ème Adjoint en charge des Finances, qui présente les modifications budgétaires effectuées suite à un problème matériel.

Monsieur BENOIT explique aux membres du conseil le contexte de reprise des machines de musculation et la façon de les intégrer à l'inventaire pour une revente éventuelle future.

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble

Recettes 2023	**120 500,00 €**
Chapitre 70 – Produits des services	60 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	60 000,00 €
Chapitre 76 – Produits des participations	500,00 €

Dépenses 2023	**82 305,69 €**
Chapitre 011 – Charges à caractères général	19 150,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	60 400,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	900,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	1 855,69 €

Section d'investissement : Vue d'ensemble

Recettes 2023	**30 212,99 €**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	1 855,68 €
Chapitre 041 – Dons et legs	28 357,31 €
Dépenses 2023	**30 212,99 €**
Chapitre 021 – Immobilisations corporelles	1 855,68 €
Chapitre 041 – Autres immobilisations corporelles	28 357,31 €

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023/29 prise lors du conseil municipal du 06/04/2023.

L'exposé de Monsieur Christian BENOIT entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 en équilibre pour la section d'investissement à **30 212,99 €** et en suréquilibre en fonctionnement à **120 500,00 € en recettes** pour **82 305,69 € en dépenses**.

3) DELIBERATION : COMMISSION DE CONTROLE – REGULARITE DES LISTES ELECTORALES

Madame la Première Adjointe rappelle que la loi du 1er Août 2016 a transféré aux Maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.
Leurs décisions sont contrôlées à postériori par les commissions de contrôle instituées dans chaque commune.
Les commissions de contrôle ont été renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux en 2020 pour trois ans.
La composition de la commission de contrôle, dans les communes de 1 000 habitants et plus, est composée comme suit :

- 3 Conseillers Municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 Conseillers Municipaux appartenant à la deuxième liste

Le Maire et les Adjoints Municipaux n'ont pas le droit d'y siéger. Chaque titulaire dispose d'un suppléant.
Il y a donc lieu de renouveler cette commission de contrôle en 2023.

En raison du nombre d'élus absents, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

4) PERSONNEL COMMUNAL

Madame la Première Adjointe propose au Conseil Municipal les contrats de travail à durée déterminée suivants :

- Un Adjoint technique à l'école maternelle et à l'école élémentaire du 31/08/2023 au 21/07/2024 pour une durée totale de 1 607 heures (Saloua)

- Une ATSEM à l'école maternelle du 31/08/2023 au 05/11/2023 pour une durée totale de 323 heures (Mathilde)
- Un Adjoint technique à l'école maternelle et à la salle de convivialité du 04/09/2023 au 07/07/2024 pour une durée totale de 296 heures (Cynthia)
- Un Adjoint technique à la Mairie du 04/09/2023 au 17/07/2024 pour une durée totale de 320 heures (Anaïs)
- Un Adjoint technique pour l'entretien des bâtiments, espaces verts, voirie du 04/09/2023 au 03/12/2023 pour une durée totale de 200 heures (Kévin)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces contrats de travail.

5) - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION :

Mme la Première Adjointe informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- Par Maître Alexia COLLAS, Notaire à BESANCON, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AL n° 111, d'une contenance de 4 a 88 et appartenant à M. BAAIZ (Route de la Belle Etoile)
- Par Maître Vincent CORNEILLE, Notaire à POUILLEY LES VIGNES, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AC n° 150 151, d'une contenance de 12 a 73 et appartenant à Mme VALLOIS et CONSORTS (Rue des Deux Baraques)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

6) - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Serge LECOMTE demande où en sont les dossiers d'urbanisme. Madame JACQUEMAIN précise que les dossiers sont maintenant transmis à l'ADS pour examen et qu'il ne reste en responsabilité d'instruction au niveau de la commune uniquement les certificats d'urbanisme. Une réunion de la commission urbanisme est programmée le 11/09 à 20h00.
- Monsieur Serge LECOMTE demande si le PLU en ligne sur le site de la commune est bien à jour. Madame JACQUEMAIN répond par l'affirmative.
- Madame JACQUEMAIN parle du recours concernant le PC impasse des Bartots. Elle procède à la lecture des articles du PLU relatifs à cette situation (construction dans la bande des 3 m).
- Monsieur Serge LECOMTE fait remarquer qu'il ne fait pas la même interprétation du texte (ce qui motive le recours).
- Monsieur Serge LECOMTE évoque les 2 places de stationnement dans les PC et regrette que le garage soit comptabilisé comme une place car bon nombre de ces places sont utilisées pour autre chose que pour garer une voiture.
- Monsieur Serge LECOMTE interpelle Monsieur Christophe RAVEL (responsable de la commission communication) au sujet de la page Wikipedia de Grandfontaine qui n'est pas à jour (nom du Maire). Monsieur RAVEL lui répond que le principe de Wikipedia est que les pages du site se construisent par la contribution des utilisateurs. Monsieur Serge LECOMTE est donc tout autant légitime pour apporter les modifications.
- Monsieur Serge LECOMTE demande si un entretien du monument aux morts est prévu en prévision des cérémonies du 11 novembre. Madame Rachel JACQUEMAIN lui confirme que cela est programmé.

- Monsieur Serge LECOMTE transmet la demande d'une riveraine du souhait de l'ajout d'un ralentisseur dans le virage en bas de la rue de l'église, estimant que certaines voitures vont trop vite.
- Monsieur Serge LECOMTE demande où en est la convention avec les chasseurs. Monsieur Christophe RAVEL lui répond qu'elle n'a pas été signée par les chasseurs qui contestent la pertinence de celle-ci. En effet, ils affirment que le fonctionnement d'une ACCA repose sur la signature d'un bail (très ancien) et que le règlement de la chasse est voté par le bureau de l'ACCA. La commune ne serait donc pas en position d'imposer les jours chassés ou non chassés. Monsieur Christophe RAVEL précise qu'il reste à la commune à avoir une confirmation réglementaire sur ce point. Il précise que lors des échanges avec les chasseurs, il avait demandé aux chasseurs, en guise de bonne volonté, de voter l'absence de chasse le dimanche après-midi puisqu'ils étaient d'accord sur le principe.
- Monsieur Serge LECOMTE évoque la requête Retrouvey pour savoir où en est la procédure. Madame Rachel JACQUEMAIN précise qu'un courrier a été fait à la préfecture le 10 août et qu'une réponse est attendue.
- Monsieur Clément AYMONIER fait remonter l'interrogation de certains habitants sur les raisons qui ont conduit à autoriser les véhicules agricoles à prendre la rue des Deux Baraques dans le sens interdit aux voitures. Ils percevaient un danger pour les enfants sur le trajet de l'école. Madame Rachel JACQUEMAIN a répondu qu'il s'agissait de prendre en compte les contraintes de circulation des tracteurs équipés d'un attelage volumineux incompatible avec d'autres itinéraires. Toutefois, il est précisé que les agricultures circulent à petite vitesse et qu'ils sont particulièrement attentifs à la sécurité des autres usagers.
- Monsieur Christian BENOIT indique que la commune a reçu différents scénarios pour les travaux d'extension des ateliers municipaux. Il est prévu qu'une réunion de travail avec toute l'équipe municipale soit programmée pour discuter du choix à opérer.

Séance levée à 21h30

Le secrétaire
Clément AYMONIER

La 1ière adjointe
Rachel JACQUEMAIN

MAIRIE DE GRANDFONTAINE
25320